	DÉPARTEMENT
	NIEVRE
	CANTON
COSNE	E-COURS-SUR-LOIRE
	COMMUNE
COSNE	-COURS-SUR-LOIRE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DP / 2024 / 05 / 214

Liberté - Egalité - Fraternité

ARRÊTÉ DU MAIRE

21 mai 2024

LE MAIRE DE COSNE-COURS-SUR-LOIRE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L 2212-2, L 2213-1 et suivants,

CIRCULATION
Et
STATIONNEMENT

VU la demande de Mr Arnaud DUCROUX – Gérant « CREATIS » – 41 Rue St Jacques - 58200 Cosne-Cours-sur-Loire afin de réserver une place de stationnement, du samedi 25 mai 2024 au dimanche 26 mai

2024,

Fête des Mères

« CREATIS »

CONSIDERANT que cette opération ne peut se réaliser sans modification des dispositions actuelles du stationnement,

CONSIDERANT qu'il y a lieu de préserver la sécurité publique,

ARRETE

ARTICLE 01 : Du samedi 25 mai 2024 au dimanche 26 mai 2024, Mr Arnaud DUCROUX – Gérant « CREATIS », est autorisé à stationner sur un emplacement situé à gauche de l'entrée de sa boutique, au 41 rue St Jacques, à l'occasion de la Fête des Mères.

ARTICLE 02 : Le stationnement pourra être rétabli, dès l'achèvement de la manifestation.

ARTICLE 03: Les droits des tiers demeureront préservés.

ARTICLE 04: Les Services Techniques Municipaux mettront en place la signalisation réglementaire rappelant les dispositions d'interdiction au stationnement à tous véhicules, (Panneaux déposés sur le parking seulement deux jours avant le début de la manifestation).

ARTICLE 05 : Le présent Arrêté sera mis en ligne sur le site de la Mairie de COSNE et une copie sera envoyée par mail au pétitionnaire.

ARTICLE 06: Madame la Commandante de la Communauté de Brigades de Cosne Cours sur Loire, Madame la Directrice Générale des Services Municipaux, Monsieur le Directeur des Services Techniques Municipaux et le Chef de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, dont copie sera adressée à Monsieur le Chef de Corps des Sapeurs-Pompiers de Cosne, ainsi qu'au Service du Pôle de Santé de Cosne.

FAIT A COSNE-COURS-SUR-LOIRE, LE VINGT TROIS MAI DEUX MILLE VINGT QUATRE

Pour Le Maire, L'Adjoint charge de la Sécurité, Michel RENAUD